



jacquesbelhache@orange.fr

## Contribution de Jacques BELHACHE

### Saisine "Débat public, franchissements de Loire – cœur métropolitain" Développer et mettre en pratique un nouveau dialogue citoyen

#### *Préambule*

Les publications et propositions du Conseil de développement de Nantes métropole, de son Président, les articles de presse et contributions sur la saisine, l'intervention de Jacques Gagneur m'amènent à proposer quelques réflexions pour essayer de participer au renouveau du dialogue citoyen et m'intéresser aux prochaines étapes de description des méthodologies et "bonnes pratiques" à mettre en oeuvre dans le but de créer une "boîte à outils".

*Nota : l'ensemble des acteurs doivent être compris au féminin et masculin.*

#### 1) Acteurs du dialogue, propositions d'actions et de mode de fonctionnement

##### 1- Les citoyennes et citoyens

Pierre angulaire du débat puisqu'il élit ses représentants et met en pratique leurs décisions, le citoyen perçoit des informations, exprime des opinions, quelquefois questionne. En retour, il attend une décision qu'il comprenne, voire qu'il admette...

Il exprime une forme d'expertise "profane" en tant que premier maillon de la chaîne de la démocratie. Il entend que cette expertise favorise sa participation et sa compréhension des décisions qui le concernent. Mais comment ?

Le "citoyen type" est composé de très multiples facettes, qui concernent son sexe, son âge, sa profession, ses habitudes, ses goûts, son statut, l'ensemble des activités qu'il accepte ou refuse d'exercer.

Aller au devant du citoyen, c'est utiliser tous les moyens y compris les plus modernes pour ne pas oublier l'un ou l'autre des profils. Tous les moyens modernes du marketing peuvent être utilisés et les lieux où les citoyens se croisent, exercent une activité peuvent être envisagés (associations, équipes de quartier, entreprises, lieux d'études, de pratique de sport, transports individuels ou en commun, marchés, internet).

La notion de périmètre géographique ne doit pas être un frein compte tenu des interpénétrations liées à la vie quotidienne.

## **2- Un "groupe d'expression citoyen"**

Représentatif (cf 1-1), il est constitué de membres volontaires (première étape d'une participation citoyenne), d'origines et catégories très diverses, il est la référence des citoyens qui veulent s'impliquer sans pour autant être au devant de la scène.

Il permet un dialogue permanent (à organiser de manière montante et descendante) avec l'ensemble des membres "du terrain."

D'un nombre à définir mais limité pour obtenir une gestion rigoureuse, constitué par le tirage au sort des membres, ce dernier peut être décentralisé (mairies annexes) et très externalisé sur internet pour essayer de favoriser la participation.

## **3- Les élues et élus**

Garant de la démocratie et de son application de manière honnête et uniforme, l' élu décide dans le cadre du mandat qui lui a été confié. La décision qui en ressort s'applique à tous.

Pour cela, il propose un thème qu'il fait étudier par l'ensemble des intervenants qui sont experts de leur domaine. Il assure une coordination et une qualité des expertises à travers les différentes étapes du projet et s'assure que les vocabulaires employés seront adaptés à la majorité des publics.

Deux étapes pour une décision :

- avant : préparer, expliquer, argumenter et commenter le projet et son objet, écouter et répondre aux questions remontées et avoir en mémoire que, même s'il ne l'approuve pas, le citoyen doit essayer de la comprendre et d'en admettre l'utilité
- après : se rappeler que le citoyen sera l'utilisateur final de l'objet de la décision, expliquer la décision, son utilité, la conforter par l'argumentation qui doit s'appuyer sur les éléments du dialogue citoyen et ainsi obtenir une forme d'acceptation à défaut d'adhésion.

L' élu ne s'implique pas directement et ne contrôle pas le débat public, il délègue mais reste à l'écoute et peut favoriser la recherche des informations utiles pour répondre aux questions remontées. Il fait assurer une veille permanente.

Avant la prise de décision, il vérifie que les informations sont complètes, compréhensibles, il s'assure que l'ensemble des propositions a été étudié, que les arguments et informations nécessaires à un retour vers le citoyen sont vérifiables.

## **4- La CLDP ou Commission Locale Permanente du Débat**

Lien permanent entre le "groupe d'expression citoyen" et les élus, cette commission doit être indépendante et composée de quelques membres volontaires, reconnus pour leur "sagesse" et une forme d'expertise dans le domaine du dialogue.

Créée sur volontariat, à partir des différentes formes existantes de la démocratie locale et à partir des membres du Conseil de développement, elle organise le débat citoyen en s'assurant de son honnêteté, de sa qualité, y compris en termes de vocabulaire, de planning, d'écoute et de réponse aux questions de la part des élus et intervenants et s'assure de l'équité de traitement.

Elle est en relation étroite avec la Commission Nationale du Débat Public et le Conseil de développement afin de garantir la pleine exécution de son objet, elle peut évoluer suivant les besoins du dialogue.

Elle est reconnue par tous, y compris les intervenants, pour son autorité et possède les moyens nécessaires à l'exécution de son mandat, qui est renouvelé à l'occasion de chaque saisine.

## **5- Le Conseil de développement**

Il est garant vis à vis de tous (acteurs et intervenants) des bonnes pratiques et de "l'utilisation" sereine des groupes et commissions mis à disposition. Il survole le débat, est une force de proposition pour améliorer celui-ci et le fonctionnement des groupes à travers son expertise. Il fait remonter ses propositions à la Commission Locale Permanente du Débat.

Il peut, par l'intermédiaire de cette Commission Locale Permanente du Débat, conseiller sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre.

## **6- Les intervenants**

Maître d'ouvrage, bureaux d'études, structures d'experts, communicants, organismes de marketing, doivent avoir un rôle de partenaires des élus et donc du dialogue citoyen. Ils n'interviennent pas directement auprès des citoyens, mais étudient, pour le compte des élus, l'ensemble des domaines à explorer.

Ils sont garants de leur expertise, de leurs conseils et favorisent la recherche des informations et études utiles au dialogue vers les élus et la Commission Locale Permanente du Débat. Ils adaptent leurs informations par un vocabulaire compréhensible de toutes et tous.

## **2) Enfin...**

Dans son article intitulé "le mille feuille participatif" publié par Mediapart, le Président du Conseil de développement précise : *"Dans ce contexte, il est temps aujourd'hui de réinterroger le concept de participation et sans doute de le dépasser"*.

La constante et régulière progression de l'abstention des citoyennes et des citoyens, lors des consultations, met en évidence la nécessité impérieuse du renouvellement d'un dialogue qui est de plus en plus souvent incompris, voire rejeté et est considéré ne plus répondre aux questions posées par les Citoyens.